

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



25034218

PROCEDE DE L'ENTREEPRISE

26 FEV. 2025

21 BRACHANT MILLIEN

Greffe

N° d'entreprise : **1011 982 291**

Nom

(en entier) : **HEROMAKER**

(en abrégé)

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Chemin de la Praye 7 - 1420 Braine-l'Alleud**

Objet de l'acte : Transfert de siège

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SRL
HEROMAKER tenue le 29/08/2024

Délibération

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laubach Guillaume. Il est noté à l'ordre du jour qu'il n'y a pas désignation de secrétaire ni de scrutateur.

Le président constate que les actionnaires qui possèdent la totalité des actions de la société sont soit présents, soit représentés, de même que les administrateurs de la société.

L'assemblée peut donc valablement délibérer et prendre les décisions concernant les points inscrits à l'ordre du jour.

Transfert du siège social

L'assemblée décide le transfert du siège social à la date du 26/07/2024, à l'adresse suivante :
Avenue de l'Industrie 26 E7 – 1420 Braine-l'Alleud

Laubach Guillaume
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Noter si a été élu un notaire instrumentaire et si la personne ou les personnes ayant voulu représenter la société ont été agréées à l'égard de ce point.

Au verso

Noter si s'agit d'un acte déposé au greffe aux fins de transcription.